

COMMUNE DE ROUSSIEUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2022 - 003

Délibération N° DEL 2022_2_1

Séance du 25 mars 2022

Date de convocation : 14/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le 25 mars à 20 heures 00 les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur GIREN Didier.

Etaient présents : Mmes et MM., VOLLE Christiane, GIREN Didier, BONNEVIE-CHEVRONNAY Sébastien, MILLOT Lukas, ROBERT Didier

Etaient excusés : Mme ROVIRA Carine, M. STERN André

Objet de la délibération : Compte administratif 2021

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents ou représentés : 5

VOTES : 5 POUR : 5 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme VOLLE Christiane, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. GIREN Didier, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1) lui donne acte de la présentation faite sur le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		62169,39		648,50	0,00	62817,89
Opérations exercice	56626,96	46402,02	3797,26	2061,52	60424,22	48463,54
Totaux	56626,96	108571,41	3797,26	2710,02	60424,22	111281,43
Résultats de clôture		51944,45	1087,24	0,00	1087,24	51944,45
Restes à Réaliser	0,00	0,00	4350,00	0,00	4350,00	0,00
Totaux cumulés	0,00	51944,45	5437,24	0,00	5437,24	51944,45
Résultats définitifs		51944,45	5437,24			46507,21

- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Fait et délibéré à ROUSSIEUX
 Le 25 mars 2022
 Le Maire,